

COMMUNE

DE

VALLANGOUJARD

Assainissement : le chantier

Le chantier d'assainissement progresse conformément aux prévisions. La pose du collecteur est terminée. Le réseau collectif a été étendu comme prévu :

- rue de Labbeville : jusqu'aux n° 23 et 46
- Morteau : jusqu'au 6 chemin de Frouville et au 3 chemin de la Morteau
- rue du Moulin : jusqu'aux n° 10 et 11
- chemin de la Planche : toutes les habitations
- rue de Marines : jusqu'aux n° 67 et 104 bis.

Il reste à refaire le revêtement de la chaussée, ce qui bloquera à nouveau la circulation de façon temporaire.

Les branchements des particuliers, dans le cadre du groupement de commandes piloté par le Sictcu, seront réalisés courant octobre. Cette opération (une « première » sur la Commune) s'avère un franc succès. À ce jour, suite à la réunion publique du 30 juin et à des rencontres personnalisées, 80% des propriétaires concernés ont signé la convention qui leur a été proposée, après les ajustements souhaités, qui ont été réalisés dans un dialogue difficile au départ, mais finalement très constructif. Ce groupement public de commandes bénéficiera d'une aide financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Ainsi chaque particulier qui se raccordera dès la fin du chantier recevra une aide de 2 000 € (voire 3 000 € dans certains cas). Il reste encore possible d'adhérer à ce groupement en contactant très rapidement la mairie. Les particuliers qui choisiront de ne pas y adhérer ne pourront pas bénéficier ultérieurement de cette aide financière ; en outre, ils devront s'acquitter d'un forfait de 1 000 € pour le contrôle de conformité du raccordement effectué par l'entreprise de leur choix.

Le tout-à-l'égout est un indéniable avantage pour les bénéficiaires : l'assainissement collectif est, en effet, beaucoup moins contraignant que l'assainissement individuel ; en outre, il valorise le bien immobilier.

En retour, il crée des obligations :

- raccordement dans les deux ans,
- taxe de raccordement de 1 000 € (3 000 € pour les constructions futures),
- redevance d'assainissement prélevée sur la facture d'eau.

Mairie

01 34 66 51 11

secretariat@vallangoujard.fr
http://www.vallangoujard.fr

Lundi	17h00 à 19h00
Mercredi	10h00 à 12h00
Vendredi	10h00 à 12h00
Samedi	10h00 à 12h00

Horaires / tonte et travaux bruyants

Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
Dimanche et fériés de 10h à 12h

Les **feux extérieurs** de toute nature (y compris de branchages) sont **interdits**

Réunion publique PLU

dernière réunion de concertation en mairie avant l'enquête publique :

✓ **le 15 septembre à 19 heures**

- Rappel des hypothèses de développement
- Synthèse des enjeux
- Présentation des axes retenus et du zonage proposé

Entretien des trottoirs par les habitants

L'abandon des désherbants chimiques, oblige à modifier nos pratiques. Il est aujourd'hui demandé à chacun de contribuer à l'entretien du village.

Dans cette logique, l'arrêté municipal du 26 mai 2015 prescrit que les habitants sont tenus de balayer les fleurs, feuilles, fruits

provenant d'arbres à proximité plus ou moins immédiate, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales. Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit.

Dans le but d'embellir la commune, les habitants sont autorisés à fleurir ou végétaliser leur pied de mur.

Les personnes âgées vivant seules et qui, de ce fait, se trouvent dans l'incapacité de réaliser elles-mêmes cet entretien peuvent solliciter l'aide de la Commune.